# Ecole publique Bertha Harjès de Vert en Drouais

# Procès-verbal du conseil d'école du 22 mars 2022 :

# **Présents:**

## Le conseil municipal:

Mme Dumon, Mme Hermeline, Mme Wissocq, M. Monteiro, M. Matha (19h30) et M. Perdereau.

# Le comité de parents :

Mme Le Naour, Mme Grimoin, Mme Houel, Mme Yoyotte et Mme Meruz

# Le conseil des maîtres :

Mme Deluce, Mme Démas, Mme Talbot, Mme Roux et M. Rouleau

### Périscolaire :

Mme Villefailleau

Excusés : Mme Ledoux, Mme Delaplace

<u>Autres présences</u> : Mme Fetzer

Mme Meruz (représentant de parents d'élèves) et Mme Démas (enseignante) seront secrétaires

# Relevé de conclusions :

### Validation du PV du conseil d'école du 09/11/2021 :

Modifications:

Pas de modifications, après demande, celui- ci est validé à l'unanimité.

### **EFFECTIFS**:

<u>Pour l'année 2021/2022</u>: Nous avons actuellement 122 enfants répartis dans 5 classes des PS au CM2.

Pour l'année 2022/2023 : Il y a 12 élèves qui partent en 6ème. En prévisionnel, il y aurait l'arrivée d'une dizaine de PS.

## **BUDGETS:**

Bilan de la coopérative scolaire : Le budget de la coopérative est positif, le cahier de comptes est à disposition sur demande. Nous remercions les parents qui participent activement à toutes les actions menées pendant l'année. Cela permet à l'école de réaliser des sorties, des actions, des projets et des achats sans avoir à demander de participation financière aux parents.

Budget communal pour l'année 2021 : Le budget communal a été utilisé.

Budget communal pour l'année 2022 : En attente du budget alloué (d'ici avril/mai).

#### **ORGANISATION:**

Modification des décloisonnements mis en place pour l'année scolaire 2021/2022:

En raison du passage au niveau du protocole COVID 19, nous pouvons de nouveaux brasser les classes. Pour l'instant, l'équipe enseignante a décidé de :

- De conserver les accueils/sorties échelonnés sur 10 minutes et répartis sur les trois portails de l'école, de conserver les récréations avec un brassage très limité (au moins jusqu'aux vacances de printemps)
- De ne pas remettre en place les décloisonnements inter-cycle
- De regroupe les classes de cycle 2 qui peuvent de nouveau aller ensemble à la piscine le mardi après-midi. Mme Girard et Mme Talbot vont à la piscine avec les CP/CE1/CE2 et Mme Démas prend en charge ses GS et les CM1 de la classe de Mme Talbot.

Nous en profitons pour remercier la municipalité qui a accepté, sur proposition de l'agglo-océane, de reporter les séances de piscine perdues de décembre et janvier. Tous les élèves de cycle 2 peuvent ainsi bénéficier d'un cycle complet de natation.

 Les CM1 de Mme Talbot sont intégrés dans la classe de M. Rouleau pour certains projets de cycle 3 comme « apprendre à porter secours », « le projet pédagogique de l'agglo zéro déchet », ... - Les CE2 de Mme Deluce seront intégrés au CE2 de Mme Talbot pour certains projets comme « animation les eaux de Paris », ...

# **EVOLUTION DES PROJETS 2021/2022**

<u>Projet d'école</u>: le nouveau projet d'école présenté lors du premier conseil d'école a été validé par Mme Ledoux, inspectrice. Pour rappel les trois axes sont les suivants :

Axe n°1 : développer la stratégie, le raisonnement, la logique.

<u>Axe n°2</u>: travailler sur le développement durable, l'environnement, l'éducation à la citoyenneté.

Axe n°3 : développer la culture humaniste chez les élèves.

# Le potager :

**CP/CE1/CE2**: travail sur les semis en ce moment même : de la graine à la plante, avec vente des semis au profit de la coopérative scolaire, vendus 50 centimes le plant. Des semis seront également plantés dans le potager de l'école.

# Concernant le tri sélectif :

La récupération des bouchons, des cartouches, de stylos et de gourdes de compote se poursuivent.

La réutilisation du papier : aucune feuille vierge ne doit servir de brouillon se poursuit.

#### **Projet « Maths »:**

Les classes d'élémentaire sont inscrites cette année au « challenge calcul mental » et les classes de maternelle sont inscrites au « Rallye Math-Mat »

### Apprendre à porter secours :

Les CM1/CM2 ont plusieurs interventions en classe par un pompier professionnel pour apprendre à avoir les bons gestes et les bons réflexes et la prévention des risques ménagers (incendie). Il y aura également une séance sur la mise en sureté d'une personne blessée et le placement en PLS. (une séance le 18/01 sur les incendies et les 2 autres séances en attentes de date).

# Projet zéro déchets :

Les CM1/CM2 auront des interventions en classe sur le tri, les déchets et le recyclage. Ils iront visiter la maison de l'Eco Logis à Dreux (le 07/04) et participeront à un concours de réalisation d'une BD sur les gestes éco-citoyens (projet à rendre le 10/05).

### Les eaux de Paris :

Intervention (entre avril et juin) de sensibilisation auprès des CE2/CM1/CM2 sur le parcourt de l'eau, la préservation et la visite d'une source. Source à Vert en Drouais.

## Sorties scolaires de fin d'année :

Nous envisageons les sorties suivantes (tout reste encore à confirmer notamment en fonction de la conjoncture actuelle en ce qui concerne les tarifs du car) :

<u>Pour les maternelles</u>: sortie à **Biotropica**: coût total environ 1500 euros avec certainement 8 euros de participation des familles soit à hauteur d'environ 300 euros, le reste est pris en charge par la coopérative scolaire.

<u>Pour les CP/CE1</u>: sortie à la Cité des Sciences à Paris : coût total environ 1500 euros avec certainement 10 euros de participation des familles soit à hauteur d'environ 300 euros, le reste est pris en charge par la coopérative scolaire.

<u>Pour les CE2/CM1/CM2</u>: sortie au **Futuroscope**: coût total environ 4300 euros avec certainement 40 euros de participation des familles pour 1 enfant et 70 euros pour 2 enfants soit à hauteur d'environ 1900 euros, le reste est pris en charge par la coopérative scolaire.

# Que s'est-il passé à l'école et que va-t-il se passer ?

<u>Le 6 décembre</u> : **spectacle de Noël,** offert par la municipalité que nous remercions, avec distribution de friandises par le Père Noël et les membres du Conseil municipale à la sortie de l'école. Nous remercions la municipalité par ce geste toujours fortement apprécié.

<u>Le 10 décembre</u> : **les GS/CP** sont allés à la **médiathèque** pour travailler sur le conte de «la Moufle ».

<u>Le 10 décembre</u> : loterie de jouets/jeux de Noël a eu lieu à la sortie de l'école.

<u>Le 16 Décembre</u>: Mme Roux et Mme Démas ont organisé **un goûter de Noël à la maternelle**: le Père Noël est passé dans les classes pour distribuer les cadeaux et faire un petit goûter avec les enfants.

<u>Début mars</u> : Ont eu lieu les deuxièmes évaluations nationales pour les CP : les résultats sont en attente.

<u>Du 16 au 22 mars</u> : **fête du court métrage en maternelle/ élémentaire :** diffusion de plusieurs court-métrages dans chaque classe.

<u>Le 24 mars</u> : **les CP** auront une intervention par un dentiste sur l'hygiène et la santé bucco-dentaire, en relation avec la première visite gratuite des enfants de 6 ans.

<u>Le 19 mai</u> : **les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2** iront à la **médiathèque et au musée d'art et d'histoire** de 10h00 à 15h30 pour travailler sur le thème « du portrait ». Un pique-nique sera à prévoir.

<u>Le 3 juin</u> : **les CP/CE1/CE2** iront à la **médiathèque** de 14h00 à 15h00 pour travailler sur le thème « Le petit chaperon rouge ».

Fin juin: tombola, date à confirmer.

Cette année, nous travaillons sur **le thème « des contes, mythes et légendes »** pour l'exposition d'arts visuels de fin d'année scolaire (que nous espérons pouvoir faire, fin juin), le 24/06 ou le 01/07.

# **Questions/remarques diverses:**

### DE LA PART DES REPRESENTANTS DE LA MAIRIE :

Aucunes questions/remarques fournies

### DE LA PART DE L'EQUIPE ENSEIGNANTE :

Aucunes questions/remarques fournies

#### DE LA PART DES PARENTS D'ELEVES ELUS :

# Questions/remarques/observations des parents représentants :

- 1°) Pouvez-vous repréciser **l'utilisation de l'argent obtenue par les diverses ventes**: chocolats, tombola, calendriers...

L'argent récolté est principalement utilisé pour le financement des sorties scolaires ainsi que pour l'achat de livres et petits matériels (tablettes, draisiennes, trottinettes).

Question : Est-ce que l'éducation nationale finance la coopérative ?

Non. L'éducation ne donne aucun financement.

Seules les actions/ventes menées rapportent de l'argent à la coopérative ainsi que la participation volontaire des familles. L'APE et la mairie donne également une subvention chaque année.

2°) Pouvez-vous repréciser le **financement des séances de natation**. (Transport et séances)

La mairie finance intégralement les séances de natation, aussi bien en ce qui concerne le car que les MNS.

- 3°) Lorsque les enseignants sont « en grève », les parents représentants doiventils jouer le rôle de la mairie dans la communication lors de la mise en place du service minimum ?

### La mise en place du service minimum est du ressort de la mairie.

Mme Delaplace remercie l'équipe enseignante d'avoir prévenu dès le lundi (mots aux parents + mail mairie) pour la grève du jeudi.

La mairie souhaitait avoir de son côté les effectifs réels présents le jeudi pour pouvoir s'organiser et mettre en place le service minimum et avait donc fait appel aux parents représentants le mardi.

Ce n'est pas aux parents représentants de prévenir l'ensemble des parents des dispositions mises en place par la mairie pour le service minimum, les parents représentants n'ayant pas les coordonnées (téléphone/mail) de tous les parents de l'école contrairement à la mairie.

Il y a eu un problème de communication et quiproquo sur les horaires de l'école avec ou sans garderie.

- 4°) De plus cette semaine deux de nos représentants sont intervenus auprès de parents encore mal garé et donc empêchaient d'autres parents de sortir de leur stationnement. L'une à répondue qu'elle n'avait pas vu les panneaux "interdit sauf bus", et l'autre parent a soulevé le fait que le parking n'était pas pratique dû au muret en bois.

Nombreuses remarques sur le stationnement, stationnement gênant sur le passage piéton, remarque sur la signalétique qui n'interdit pas l'arrêt mais seulement le stationnement.

Peut-on soit mettre des panneaux plus grand, soit envisager des modifications au niveau de l'implantation parking de façon à occuper l'espace différemment ?

Toujours un gros problème de stationnement, c'est un problème récurrent et quotidien. La directrice se déplace régulièrement pour demander aux parents de changer de place lorsqu'ils sont garés sur des endroits non matérialisés car cela obligent les voitures à passer où marchent les élèves.

Malgré les horaires décalés et les arrivées échelonnées, il n'y a pas assez de fluctuation du trafic.

Parfois les voitures ne peuvent plus passer. Les gendarmes passent devant l'école mais pas aux horaires de sorties.

Les parents se garent sur le passage piéton au niveau du carré.

# Réponse mairie :

Il n'y aura pas de travaux supplémentaires, ni de panneaux. Le marquage a été fait par la DIR.

Les parents peuvent se **stationner jusqu'à la mairie et même sur le parking de la mairie** s'ils le souhaitent.

Les enseignants devraient se garer dans le « carré ».

Les voitures ne peuvent pas se garer en « épi » car les voitures les plus grandes dépassent.

Il y a un manque d'incivilité croissant.

La mairie demande régulièrement à la gendarmerie de passer.

- 5°) C'est une question qui concerne la réglementation de la cantine et les absences des enfants (certificat médical fourni) ainsi que les absences des enseignants. Le tarif reste pareil malgré un certificat et change à partir de 8 jours absence. Pourrions-nous discuter de ce sujet ? Malgré que l'on ait un certificat médical, ou quand les enseignants sont en grève, le tarif de la cantine est prélevé.

# Réponse Mairie :

Oui, c'est prélevé car la cantine est un forfait et il y a des charges fixes : achat consommable, personnel, logistique. Ce que payent les parents ne couvrent pas les charges du service. Il est impossible de déduire le coût d'un repas. L'absence d'un enseignant ne peut pas justifier de ne pas payer la cantine. Les parents signent chaque année le règlement qui stipule le remboursement sur présentation d'un certificat médical à partir de 8 jours d'absence (soit deux semaines)

La mairie rappelle que :

- **la cantine est déficitaire chaque année** (environ 25/30 000 euros) et que cela est donc à la charge de l'ensemble des administrés.
- Le coût d'un repas est de 5€60
- les enfants mangent des produits BIO, il y a une cantinière sur place qui transforme les produits. Ce n'est pas une cantine industrielle.
- Le règlement est voté au conseil municipal.
- Si le nombre de jours était diminué, il faudrait augmenter le forfait

Pour les familles dans le besoin il peut y avoir des aides ou la possibilité de payer en plusieurs fois. Que les familles n'hésitent pas à se présenter en mairie.

<u>Pour les parents d'élèves</u>: Au vue de la crise sanitaire, et de la multiplication des absences de leurs enfants (COVID/cas contact/...), les 8 jours consécutifs ne sont jamais atteints. Quand on a plusieurs enfants cela représentent un coût très important.

Début du conseil à 18h35 et fin du conseil à 19h45 .

La directrice, Mme Deluce

Les secrétaires de séance,

Mme Démas (enseignante) et Mme Meruz (parent)